

**KATIA MACIAS-VALADEZ** / Titulaire d'une maîtrise en histoire de l'art de l'Université Laval, Katia Macias-Valadez a œuvré dans le milieu culturel à Québec et à Montréal avant d'intégrer, en 2004, l'équipe de la Société des musées du Québec comme chargée de communications. À ce titre, elle a rédigé et édité divers documents en plus d'agir comme rédactrice en chef de la revue *Musées*. Depuis 2011, elle occupe le poste de directrice de la formation et du développement professionnel. Elle est responsable de la réalisation de multiples formations liées aux différentes fonctions muséales ainsi que d'outils et de projets de développement professionnel, notamment liés aux droits d'auteur.

**MICHEL PERRON** / Michel Perron occupe depuis 1997 le poste de directeur général de la Société des musées du Québec. Parmi ses responsabilités, il supervise de nombreux projets liés à la promotion et au développement du secteur muséal. Depuis son arrivée, il axe ses efforts entre autres sur l'accroissement des fonctions de communication, de représentation et de développement de la SMQ. Il participe également à de nombreuses tables de concertation interdisciplinaires. À partir des années 1980, il œuvre à des postes stratégiques, notamment comme conservateur, directeur et chargé de projet, respectivement au Musée du Bas-Saint-Laurent, au Musée d'art de Joliette et à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

# SOCIÉTÉ DES MUSÉES DU QUÉBEC : GOUVERNANCE ASSOCIATIVE ET, GESTION MUSÉALE



La Société des musées du Québec (SMQ) a consacré, ces dernières années, beaucoup d'énergie aux questions de gouvernance comme fondement essentiel à une saine gestion. Les efforts déployés ont porté leurs fruits, tant au bénéfice des institutions muséales elles-mêmes (musées, centres d'exposition, lieux d'interprétation) que pour la SMQ et son fonctionnement à titre d'association nationale. L'implication des membres, principalement ceux siégeant au conseil d'administration, aura permis une prise de décisions en phase avec les multiples réalités du milieu muséal. Le vaste exercice de consultation débuté en 2009 pour culminer avec le Grand Chantier des États généraux des musées du Québec, en 2011, a grandement influencé les plans d'action de la SMQ. Parmi les soixante-treize recommandations adoptées, la dix-septième, rappelant le rôle stratégique de la SMQ dans le positionnement et le développement du réseau muséal québécois, lui recommandait « de revoir et d'actualiser sa structure de gouvernance (composition du conseil d'administration, règlements généraux, etc.) ainsi que son *Guide de déontologie muséale*<sup>1</sup> ». Avant de présenter les résultats de ce projet, réalisé à l'interne principalement par le Service de la formation et du développement professionnel en 2013-2014, il est utile d'évoquer quelques repères importants dans l'évolution de la gouvernance de la SMQ.

L'aventure débute en 1958 alors qu'est créée, à Montréal, l'Association des musées de la province de Québec / The Province of Quebec Museum Association. Le premier conseil d'administration, composé de cinq membres, porte à la présidence Alice Johannsen Turnham, directrice des musées de l'Université McGill et membre fondateur de l'Association des musées canadiens (AMC). Touchant les grandes fonctions muséales, les objectifs de l'association québécoise visent, entre autres, à soutenir les membres, à promouvoir les institutions muséales, à partager des idées et des expériences, à collaborer avec des associations ayant des mandats similaires<sup>2</sup>...

En 1973, l'Association, présidée par Alfred Matte, est incorporée sous le nom de la Société des musées québécois / Quebec Museum Society. Quelques années plus tard, elle vivra de grands changements. Ainsi, à la suite d'une réunion tenue à Québec, la SMQ met en place un important mécanisme de représentation régionale des musées. En 1977, le premier congrès d'une SMQ renouvelée se déroulera à Trois-Rivières. Elle déclarera le français comme langue de travail, non

**1** / *Société des musées du Québec, «Recommandations adoptées lors du Grand Chantier des États généraux des musées du Québec», Musées, vol. 30, 2012, p. 44.*

**2** / *Valérie Sirard, «La Société des musées québécois: parcours chronologique», Musées, vol. 28, 2009, p. 32.*

exclusive, et son conseil d'administration comptera dix-sept membres institutionnels représentatifs des régions. L'année suivante, le président Léo Rosshandler informera le ministère des Affaires culturelles des nouveaux objectifs de la SMQ, soit «le recrutement (incluant les deux musées d'État), la formation et l'information et le rôle de porte-parole de la collectivité muséologique<sup>3</sup>». C'est dans cette foulée que paraîtra, en 1978, le premier numéro de la revue *Musées*.

En 1997, soit vingt ans plus tard, la SMQ adopte un plan de réorganisation majeure, sous la présidence de François Lachapelle. Un des objectifs poursuivis est d'alléger la structure de gouvernance tout en donnant une plus grande place aux membres individuels. La composition du conseil d'administration passe de dix-sept à neuf administrateurs. La SMQ abandonne la représentation territoriale pour un modèle totalement différent. Dès lors, les membres actifs (professionnels) peuvent être élus au conseil d'administration. Les membres actifs institutionnels sont répartis, selon leur budget de fonctionnement, en trois collèges distincts élisant chacun un nombre prescrit d'administrateurs. Les membres actifs professionnels, quant à eux, se voient attribuer trois postes d'administrateurs, dont deux provenant des Groupes d'intérêt spécialisé (GIS). S'appuyant sur un processus de consultation rigoureux, la SMQ implante son nouveau modèle avec succès.

### **L'ACTUALISATION DE LA GOUVERNANCE EN 2013-2014**

Sous la présidence de Pierre Landry, un nouveau processus d'actualisation de la gouvernance s'amorce, notamment grâce à une aide financière du ministère de la Culture et des Communications. Simultanément, la SMQ produit plusieurs outils pratiques ayant trait à la gestion muséale. De nombreux allers-retours entre ces projets ont facilité une approche globale en concordance avec les besoins exprimés par les membres et la réalité du «terrain». Par ailleurs, selon les principes et valeurs associatives, c'est «pour et avec les membres» que les réflexions sont menées. Il convient de souligner l'apport et l'ouverture des administrateurs et des

nombreux membres consultés, dont ceux des comités exécutifs des GIS alors en place.

S'inspirant d'une initiative réalisée lors de la réorganisation de 1997, la SMQ réunit un comité de sages composé des cinq présidents et présidentes élus entre 1997 et 2014<sup>4</sup>. Leur intérêt à se pencher sur la bonne marche et l'avenir de leur association témoigne non seulement d'un engagement sans faille, mais aussi d'une tradition de solidarité et de continuité bien établie au sein de l'organisme. Les principaux éléments de cette réorganisation sont la mise à jour des règlements généraux, de la composition du conseil d'administration et même de l'appellation de l'organisme. Parallèlement, la révision du Code de déontologie fait office de passerelle entre les règles fondamentales régissant le milieu muséal et les responsabilités des administrateurs, notamment en ce qui a trait à l'éthique.

### **LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

Dès le départ, des constats s'imposent quant à la composition du conseil d'administration. Le nombre d'administrateurs, fixé à neuf, semblait adéquat tout comme le principe d'une représentation équitable des membres institutionnels actifs (votants) et des membres professionnels actifs (votants). Par contre, cette catégorie subit un changement important: l'abolition des groupes d'intérêt spécialisé (GIS)<sup>5</sup>. En effet, une formule moins contraignante est adoptée, permettant de mettre à contribution de façon plus efficace l'expertise des membres, en concordance avec les plans d'action de la SMQ. La proposition est soumise aux représentants des GIS qui acceptent de souscrire au nouveau modèle présenté, comprenant que la SMQ s'engage à rester à l'écoute des besoins spécifiques des différentes catégories de professionnels. Un autre changement vise le réajustement, pour un meilleur équilibre, des trois groupes d'institutions muséales constituant les collèges responsables de l'élection de leurs représentants. Encore là, l'écologie du milieu est prise en compte, accordant le plus grand nombre de sièges au groupe, plus nombreux, des petites institutions. Au total, six membres proviennent des institutions muséales et trois sont élus, à titre de

professionnels, au suffrage universel, lors de l'assemblée annuelle.

La révision des règlements généraux, dont les dernières modifications remontaient à 2005, fait aussi l'objet d'un travail de fond. Mise à jour, précisions terminologiques, modernisation de certains concepts, harmonisation avec le nouveau *Code de déontologie muséale* sont autant d'éléments décrivant l'exercice, délicat, mais combien essentiel, mené d'abord à l'interne puis, discuté et adopté par le conseil d'administration. C'est à ce moment que le nom de la Société des musées québécois est changé pour l'appellation, plus affirmative et plus précise du point de vue territorial, de *Société des musées du Québec*. Fort heureusement, cette modification permet de conserver le même acronyme, déjà bien connu, de SMQ. Lors d'une assemblée extraordinaire, le 8 octobre 2013, le conseil d'administration et la direction générale soumettent aux membres ces propositions qui sont dûment adoptées.

### **DES OUTILS POUR FAVORISER DE BONNES PRATIQUES EN GESTION MUSÉALE**

À titre d'association nationale attentive aux besoins du milieu, la SMQ a parmi ses mandats de mieux outiller les professionnels œuvrant dans les différentes fonctions muséales. Ces outils, assez universels pour rejoindre tous les types de musées et adaptés aux spécificités culturelles du Québec, s'inscrivent dans une cohérence planifiée, année après année, en fonction des ressources disponibles. Ainsi, la SMQ module ses plans d'action selon les occasions qui se présentent, certes, mais surtout en tenant compte des besoins des professionnels sur le terrain.

#### **La déontologie muséale comme pierre d'assise**

Le travail mené pour actualiser le *Code de déontologie muséale* revêt une importance capitale. Adopté par

l'assemblée générale des membres en 2014, le *Code de déontologie muséale de la SMQ*<sup>6</sup> vise à asseoir les fondements d'une éthique muséale adaptée au contexte québécois et à les positionner comme autant de façons de soutenir l'excellence et de favoriser des pratiques exemplaires. Couvrant à la fois la déontologie muséale et l'éthique professionnelle, ce code guide également les actions de la SMQ. Véritable pierre d'assise des pratiques muséales, il différencie fondamentalement la gestion d'un musée de celle d'un autre organisme, qu'il soit culturel, patrimonial, scientifique, historique... En effet, toutes les opérations – de la gestion des collections à la diffusion, en passant par la recherche, les communications et la commercialisation – sont encadrées par des principes déontologiques auxquels les professionnels doivent se référer lorsqu'ils œuvrent dans un musée et avant toute prise de décisions pour celui-ci.

Comment exposer un sujet socialement sensible? Que faire d'un artefact dont l'acquisition semble douteuse? Accepter ou refuser la commandite proposée par une entreprise privée? Comment gérer les conditions de visibilité imposées par le commanditaire? Quelles incidences aura l'association de notre musée avec un secteur d'activité dont la perception sociale est négative? Jusqu'où peut aller la prise de position de notre institution par rapport à un sujet d'actualité? Qui peut agir comme porte-parole du musée? Autant de questions qui exigent réflexion, doigté et devoir d'imputabilité. Qui plus est, elles ne représentent qu'une infime partie de celles auxquelles sont confrontés quotidiennement les professionnels de musée. Quoi qu'il en soit, le *Code de déontologie muséale* constitue la référence première.

Par ailleurs, une saine gestion pré-suppose une bonne compréhension des principes de gouvernance qui, en milieu muséal, s'enracinent dans la

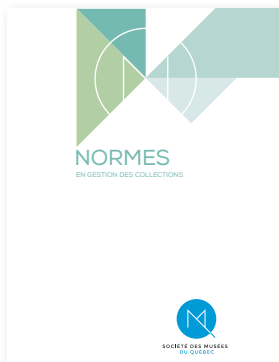


3 / *Lettre de Léo Rosshandler à André Juneau datée du 9 février 1978 et publiée dans la revue Musées, vol. 1, n° 1, avril 1978 et citée par Valérie Sirard, loc. cit., p. 38.*

4 / *Hélène Pagé (1997-2001), Carl Johnson (2001-2005), Guy Vadeboncoeur (2005-2007), Guylaine Simard (2007-2011) et Pierre Landry (2011-2014).*

5 / *Il s'agit de cinq GIS différents : des archivistes de collection, des professionnels en éducation et en action culturelle, des techniciens et techniciennes en muséologie ainsi que des GIS en art contemporain et en muséologie scientifique et technique (MuST).*

6 / (<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/membres-smq/deontologie>).



maîtrise des principes déontologiques. La SMQ a donc réalisé au fil des ans divers projets sur la gouvernance des institutions muséales. En collaboration avec un organisme spécialisé en gouvernance stratégique, la SMQ a mené, dès 2007, une enquête qui a permis de dresser un portrait des conditions et des pratiques de gouvernance dans les musées du Québec. Le sondage effectué auprès de ses membres a fait émerger différents défis propres aux organismes sans but lucratif. En 2008, un colloque d'information et de réflexion sur la gouvernance des institutions muséales a réuni près de quatre-vingt-dix directeurs et membres de conseils d'administration du réseau muséal québécois<sup>7</sup>. Ce colloque s'est avéré une occasion privilégiée d'échanger sur les principaux enjeux de gouvernance, au regard notamment du partage des rôles et des responsabilités, des règles de composition et de fonctionnement des conseils d'administration, des relations avec les membres, de la vie démocratique, etc. Par leur rôle de fiduciaires, les membres du conseil d'administration assument, au bénéfice des générations actuelles et futures, une pleine responsabilité envers les différentes composantes, mobilières et immobilières, matérielles et immatérielles, de leur musée.

Fortes des conclusions de ce projet et des réflexions ayant découlé du travail sur sa propre gouvernance, en 2013, la SMQ fait appel à un consultant ayant une bonne connaissance à la fois de la gestion d'une institution muséale et des règles de gouvernance des organismes sans but lucratif pour élaborer un guide électronique intitulé *La gouvernance des institutions muséales : guide à l'usage des directions et des conseils d'administration*<sup>8</sup>. Disponible gratuitement en ligne, ce guide vise à améliorer l'exécution du travail des différents acteurs concernés par la gouvernance en contexte muséal. Il définit un cadre de réflexion et de référence aux actions administratives afin qu'elles maintiennent l'adéquation entre le fonctionnement du musée et sa mission. Outre des notions théoriques et des exemples pratiques, le guide propose des outils modulables ainsi que des ressources qui favoriseront les bonnes pratiques dans les institutions muséales.

### La gestion des collections comme spécificité muséale

Depuis sa création en 1991, le Réseau Info-Muse de la SMQ assure l'échange d'informations sur les collections muséales québécoises et facilite ainsi l'accès de celles-ci à un large public. Que ce soit sous l'angle de la documentation, de la numérisation ou de la mise en valeur, Info-Muse joue depuis près de vingt-cinq ans un rôle considérable pour soutenir les professionnels de musées en matière de gestion des collections. Dans l'état actuel du réseau, la gestion des collections représente une spécificité muséale fragilisée par d'importants défis de gestion. Pensons aux besoins généralisés d'optimisation de l'espace de réserve, aux problèmes résultant de la fermeture de musées<sup>9</sup>, à la difficulté d'appliquer des politiques d'aliénation d'objets de collection ou, faute de moyens, de préserver adéquatement les patrimoines et de perpétuer la mission du musée, etc. De plus, il est très difficile de financer la gestion des collections et de valoriser leur caractère unique et irremplaçable auprès des partenaires et des publics, et ce, même si celles-ci jouent un rôle identitaire indéniable et généralement reconnu.

Au fil des ans, la SMQ a réalisé une série d'outils documentaires et de normalisation adaptés à la réalité du milieu muséal québécois<sup>10</sup>. Elle constitue, notamment grâce à l'accessibilité décuplée par le Web, une véritable boîte à outils<sup>11</sup> à l'intention des gestionnaires de collections au premier chef, mais aussi des directeurs et des directrices de musée à qui échoit la responsabilité de prendre les bonnes décisions et de poser les bonnes actions pour assurer la pérennité des collections muséales dont ils ont la charge. Le guide pratique *Élaborer une politique de gestion des collections*<sup>12</sup> réalisé pour le compte du ministère de la Culture et des Communications en 2007-2008 constitue un jalon important qui

propose un tour d'horizon large et exhaustif sur cette fonction muséale. Ce guide a été pensé pour aider les professionnels de musées à concevoir et à mettre en œuvre une politique de gestion des collections ainsi que des lignes directrices garantissant d'une pratique conforme aux normes muséales et à la mission de leur institution.

Il est de tradition, à la SMQ, de favoriser une approche consultative et par consensus pour l'ensemble de ses projets. Elle fait donc appel à l'expertise de nombreux professionnels, cherchant du coup une représentativité équitable de la diversité du milieu : régions, tailles, champs disciplinaires... Dans cet esprit, elle a réalisé des **dictionnaires de compétences** et des **normes en gestion des collections** destinés aux gestionnaires et aux professionnels œuvrant en muséologie. Un dictionnaire de compétences inventorie les activités essentielles à tout processus de saine gestion et couvre les différentes professions gravitant autour d'une fonction muséale<sup>13</sup>. Ce type d'outil s'avère d'une grande utilité, surtout dans le contexte de très grande polyvalence exigée aux professionnels dans la majorité des institutions muséales. En effet, l'inventaire des activités essentielles et les interrelations possibles entre les différents intervenants facilitent la répartition des tâches entre les membres d'une équipe et, dans certains cas, la distribution de certaines charges à des ressources externes.

Si le dictionnaire de compétences dresse un portrait le plus exhaustif possible d'un ensemble d'activités regroupées et organisées selon des champs de compétences distincts, les normes en gestion des collections, élaborées avec un comité d'experts et des consultants, adoptent une approche différente. Celles-ci déterminent l'ensemble des devoirs et des responsabilités que les institutions muséales doivent respecter pour assurer une gestion saine, efficace et optimale des collections qu'elles conservent, documentent et mettent en valeur pour les publics d'aujourd'hui et de demain. Précises et objectives, les quatre-vingt-dix-sept normes ainsi établies prennent assise sur le *Code de déontologie muséale* de la SMQ et définissent les règles fonctionnelles qui permettent de mesurer la conformité des actions en matière de gestion des collections<sup>14</sup>.

Toujours à l'écoute des besoins exprimés par ses membres, la SMQ diversifie ses outils pour les gestionnaires de collections en proposant un guide électronique sur la rédaction de politiques d'acquisition et d'aliénation qui devrait être en ligne en 2015. Avec ce guide, elle offre un cadre de réflexion et de références avec des exemples et des modèles pour aider à la planification, à la définition et à la rédaction de ces politiques, véritables piliers d'une saine gestion de collections muséales. Pensé en complémentarité avec les autres outils existants,

**7** / À la Cinémathèque québécoise, à Montréal, un compte-rendu est disponible en ligne : (<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/activites-services/grands-dossiers-smq/gouvernance>).

**8** / Il s'agit du quatrième d'une série de guides électroniques disponibles dans l'Espace professionnel. Les thèmes abordés sont : 1) les expositions itinérantes, 2) l'accueil et les services aux visiteurs, 3) la documentation des collections, 4) la gouvernance des institutions muséales : (<http://www.musees.qc.ca/bundles/professionnel/guidesel/gouvernance/>).

**9** / En raison par exemple d'enjeux sociétaux tels que la dispersion, voire la disparition, du patrimoine religieux ou la perte de ressources dans certaines communautés rurales.

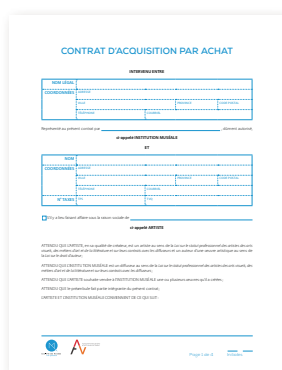
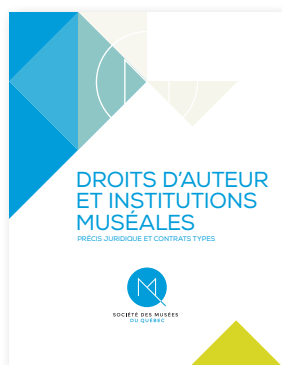
**10** / Capsules documentaires, listes de vocabulaire contrôlé, références bibliographiques commentées ou, plus récemment, outil de travail pour l'identification de l'iconographie chrétienne dans les collections québécoises : (<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/activites-services/info-muse/outils-de-gestion-des-collections>).

**11** / Après les guides imprimés du Réseau Info-Muse Comment informatiser vos collections? (1997) et Comment numériser vos collections? (1997) ainsi que le guide Comment gérer vos collections? (2001), le guide Comment documenter vos collections? (2000, révisé en 2014) est disponible sous forme de guide électronique dans l'Espace professionnel : (<http://www.musees.qc.ca/bundles/professionnel/guidesel/doccoll/fr/>).

**12** / ([http://www.musees.qc.ca/content/download/14852/216583/version/1/file/2011-politiquedegestion\\_collections.pdf](http://www.musees.qc.ca/content/download/14852/216583/version/1/file/2011-politiquedegestion_collections.pdf)).

**13** / En collaboration avec le CQRHC, la SMQ a publié en 2010 le dictionnaire de compétences pour la mise en exposition (<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/publications/smq/dictionnaire-des-competences-mise-en-exposition>) et, en 2013, celui sur la gestion des collections (<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/publications/smq/dictionnaire-de-competences-gestion-des-collections>). En mai 2015, elle attend une réponse à des demandes de financement pour réaliser le troisième et dernier dictionnaire de compétences, soit celui sur la médiation, l'éducation et l'action culturelle.

**14** / Accessibles en ligne, les normes sont accompagnées de points de contrôle et de modèles validés à adapter : convention de prêt, convention d'emprunt, acte de donation, contrat d'achat et bordereau de réception ou d'expédition (<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/publications/smq/normes-en-gestion-des-collections>).



ce guide sera, comme les autres, accessible gratuitement à partir de l'Espace professionnel de la SMQ.

Enfin, dans le cadre du projet *Pour une vision partagée du collectionnement au Québec*, un répertoire des missions et des axes de collectionnement des membres de la SMQ sera mis en ligne, avec un accès réservé aux membres. Basée sur une participation volontaire, cette mise à disposition de documents aussi stratégiques pour les gestionnaires de musées sera sans doute bénéfique à l'ensemble du réseau en plus de constituer une sérieuse avancée vers un collectionnement concerté au Québec.

### La gestion des droits d'auteur comme enjeu transversal

Droits d'auteur soit, mais qu'est-ce qu'un auteur au sens de la loi? Pourquoi la langue anglaise réfère-t-elle plutôt au droit de copier (*copyright*)? Quelle est la différence entre droit d'auteur et propriété intellectuelle? En milieu muséal, les situations problématiques sont multiples, tout comme les mécompréhensions, mégarde ou malentendus sur les principes fondamentaux de la loi sur le droit d'auteur<sup>15</sup>. Certaines situations sont parvenues à décontenancer des gestionnaires, même les plus aguerris... Que faire si le donateur d'une collection de tableaux prétend avoir tous les droits sur ceux-ci? Pourquoi mon musée ne peut-il pas exposer sa plus récente acquisition, achetée de surcroît à fort prix? Pourquoi l'artiste que nous avons rémunéré pour une exposition de ses sculptures récentes refuse-t-il que nous diffusions ses peintures de notre collection sur notre page Facebook? Que faire si une équipe de tournage souhaite louer notre salle d'exposition pour un film? À qui appartiennent les droits sur les photos d'œuvres que nous venons de commander? Ces questions reflètent quelques-unes des préoccupations de professionnels œuvrant en milieu muséal et rappellent l'importance des enjeux gravitant autour de la gestion des droits d'auteur. Aussi, depuis plusieurs années maintenant, la SMQ, sensible à ces enjeux, demeure proactive et fait du dossier des droits d'auteur une priorité. Dès 2002, elle a publié une position concernant le paiement de redevances de droits d'auteur pour toute diffusion d'œuvres protégées sur le Web<sup>16</sup>. Reconnaisant la précarité des conditions socio-économiques des artistes et le manque de reconnaissance de leur travail, elle a effectué des représentations auprès des instances gouvernementales concernées pour que les dépenses relatives aux redevances soient admissibles aux programmes de subvention. À maintes occasions, elle a participé à des comités pour défendre les intérêts des institutions muséales en tant que diffuseurs. Peu importe le contexte, la SMQ cherche constamment à trouver un équilibre entre les enjeux des deux parties: contribuer dans la mesure des moyens financiers – limités – des institutions muséales à une juste rétribution des artistes pour la diffusion de leurs œuvres.

D'autre part, la SMQ propose, sur une base régulière, une activité de formation *Droits d'auteur et législation en muséologie* qui connaît beaucoup de succès. En effet, que ce soit dans la vaste étude effectuée en 2012 pour évaluer les besoins de formation dans cinq secteurs d'activité<sup>17</sup> ou dans les sondages éclair des dernières années, la question des droits d'auteur ressort souvent en tête des besoins déclarés, et ce, de manière transversale. Il convient de souligner que les enjeux de droits d'auteur demeurent d'actualité, voire d'autant plus exacerbés que les projecteurs sont braqués sur la culture et les technologies numériques, de plus en plus répandues.

Devant de tels enjeux et forte d'une recommandation formulée dans le cadre des États généraux des musées du Québec à l'effet de doter le milieu d'un guide de bonnes pratiques en matière de droits d'auteur, la SMQ a opté pour un projet de trousse de contrats spécifiques aux institutions muséales. Ce projet a reçu un

soutien financier de Patrimoine canadien et prévoyait, dans sa forme initiale, la rédaction de dix contrats types en français et en anglais. Pour le projet, amorcé à l'été 2013 avec un sondage sur les besoins et les pratiques des membres en matière de gestion de droits d'auteur, Éric Lefebvre, avocat spécialisé en propriété intellectuelle et fidèle collaborateur de la SMQ depuis plusieurs années, a travaillé avec l'équipe interne et un comité d'experts passionnés qui a nourri les discussions, analysé les premières versions et validé les dernières. Par la suite, un comité de professionnels de différents horizons a testé les contrats. En cours de projet, la partie introductive a pris la forme d'un précis juridique visant à expliquer les principes fondamentaux du droit d'auteur et leur application en contexte muséal. Le défi de synthétiser des concepts complexes n'était pas mince. À l'aide de nombreux exemples, de références par des hyperliens, de capsules thématiques et d'un solide ancrage dans la pratique muséale, le défi semble avoir été relevé.

Au final, la SMQ propose une série de contrats<sup>18</sup>, lesquels, à la suite d'un processus de facilitation financé par le MCC, ont été approuvés par le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV). En fait, sept des neuf contrats tout comme un modèle de lettre d'intention portent les logos des deux associations qui souhaitent, dans leur champ d'action respectif, doter le milieu d'outils favorisant les meilleures pratiques. Ainsi, elles préconisent que ces documents deviennent la référence à signer chaque fois que leurs membres travailleront ensemble. La version anglaise du précis juridique et des contrats types est également disponible en ligne.

## EN CONSTANTE ÉVOLUTION

À l'image de tout organisme qui demeure, inévitablement, voué aux changements, la SMQ se place volontairement – c'est-à-dire avec volonté – à l'affût des nouvelles réalités, se questionne, remet en cause ses assises, ses modèles, ses réalisations, et ce, depuis presque soixante ans. Les travaux présentés précédemment reflètent bien cette détermination. Alors qu'en 2001, le congrès de la SMQ avait pour thème l'engagement, voilà que ce sujet fondamental brille toujours par son actualité. L'engagement des membres, des administrateurs et de l'équipe demeure la condition *sine qua non* à la survie et au développement du réseau muséal québécois. Conséquemment, la SMQ entend poursuivre ses projets visant à outiller les professionnels des institutions muséales en fonction des multiples défis qui les attendent, incluant l'univers en soi que constituent la culture et les technologies numériques.

**15** / Une loi de juridiction fédérale dont la première version date de 1924.

**16** / Disponible dans l'Espace professionnel (<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/activites-services/grands-dossiers-smq/droits-d-auteurs>) tout comme un résumé sur la durée des droits d'auteur dans le Web et une capsule au sujet de la base de données Info-Muse et les zones relatives au droit d'auteur ([http://www.musees.qc.ca/content/download/14572/214087/version/4/file/Capsule\\_5\\_zones\\_relatives\\_au\\_droit\\_d\\_auteur.pdf](http://www.musees.qc.ca/content/download/14572/214087/version/4/file/Capsule_5_zones_relatives_au_droit_d_auteur.pdf)).

**17** / Communication-marketing, direction de musée, éducation et action culturelle, gestion des collections et mise en exposition.

**18** / Tous les contrats sont disponibles en ligne gratuitement, dans un format PDF inscriptible, à partir du site Web des deux associations. Pour la SMQ: (<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/publications/smq/droits-d-auteur-et-institutions-museales-precis-juridique-et-contrats-types>).